

Aperçu de la situation des réfugiés en Afrique

Document de travail pour le segment de haut niveau de la 65^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique »

Genève, 29 - 30 septembre 2014

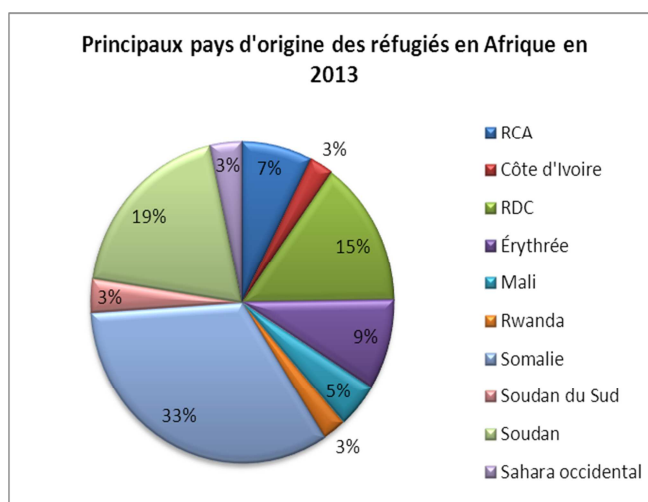
À titre de document de travail pour le segment de haut niveau de la 65^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, le présent document expose les caractéristiques, les tendances et les défis majeurs que présente la situation des réfugiés en Afrique aujourd'hui.

Alors que le nombre de réfugiés et de déplacés internes en Afrique a régulièrement augmenté ces dernières années, la région conserve aujourd'hui une architecture de l'asile résiliente et une éthique constante de solidarité envers les personnes qui ont été contraintes de fuir leur foyer en quête de sécurité. Que ce soit dans les situations d'asile prolongées ou uniquement lors de déplacements forcés récents, les réfugiés continuent à s'appuyer sur la tradition d'hospitalité et de générosité de la région – tradition qui se manifeste dans le maintien des frontières ouvertes, l'apport d'une protection élémentaire et l'octroi typique de l'asile au moyen de la reconnaissance *prima facie*.

En même temps, les progrès en direction de l'apport de solutions durables, bien qu'importants dans un petit nombre de situations, ont été entravés dans d'autres, laissant des personnes mener une vie d'incertitude, avec, dans certaines situations, des deuxièmes, voire des troisièmes générations nées en déplacement. L'apparition de nouvelles situations d'urgence et l'aggravation d'autres ont non seulement mis à rude épreuve les capacités de réponse humanitaire au niveau national et international mais ont également compromis les nouvelles avancées vers des solutions. Compte tenu de l'ampleur des besoins humanitaires et de l'insuffisance des progrès en matière de solutions, et dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales, on espère que le segment de haut niveau dynamisera l'appui visant à remédier plus efficacement au déplacement forcé sur le continent africain, y compris en définissant des mesures qui permettent de renforcer la solidarité internationale et le partage de la charge.

APERÇU

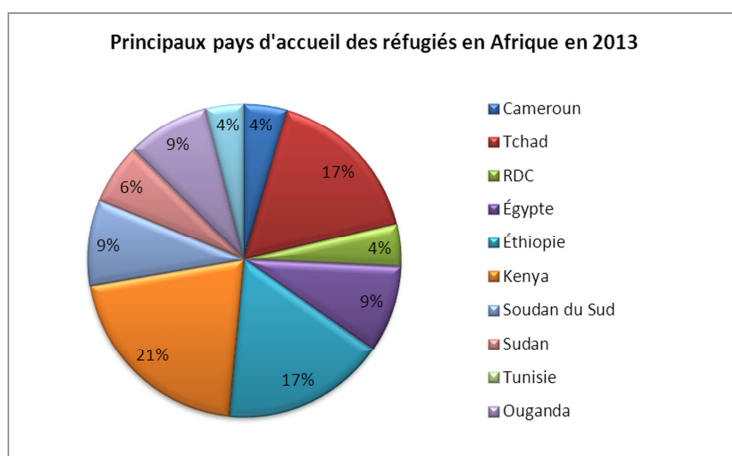
Sur les quelque 43 millions de personnes relevant de la compétence du HCR fin 2013, près d'un tiers se trouvaient en Afrique, dont 13 millions dans l'Afrique subsaharienne et plus de 400 000 en Afrique du Nord¹. Sur cette population, la majorité – 7,7 millions, soit 57 % – étaient des déplacés internes². Les réfugiés représentaient 3,4 millions de personnes, tandis que la population apatride en Afrique était estimée à 721 000 personnes d'après les pays disposant de données fiables.



¹ Les données statistiques ont été tirées de documents du HCR accessibles au public, notamment *Tendances mondiales en 2013*, *UNHCR Statistical Yearbook* et *Actualisation des opérations du HCR en Afrique* (19 septembre 2014).

² Ce nombre reflète les déplacés internes protégés ou assistés par le HCR.

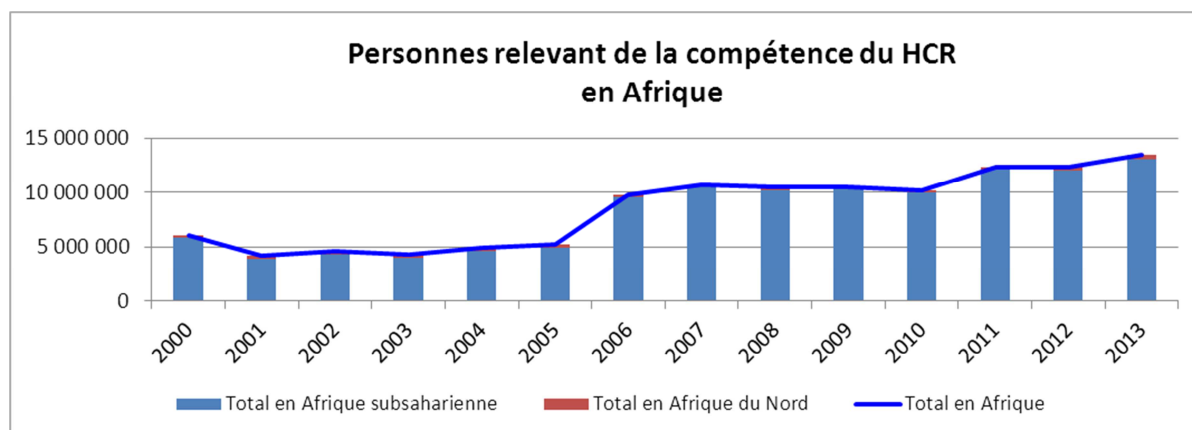
Parmi les réfugiés, plus de 2,9 millions avaient fui en Afrique subsaharienne, alors que les 400 000 autres s'étaient établis en Afrique du Nord. Comme l'illustre la **figure 1**, les populations de réfugiés les plus importantes au 31 décembre 2013 étaient composées de Somaliens (1,1 million), de Soudanais (650 000), de Congolais de la République démocratique du Congo (500 000), d'Érythréens (308 000), de réfugiés du Sahara occidental (116 000) et de Sud-Soudanais (115 000).



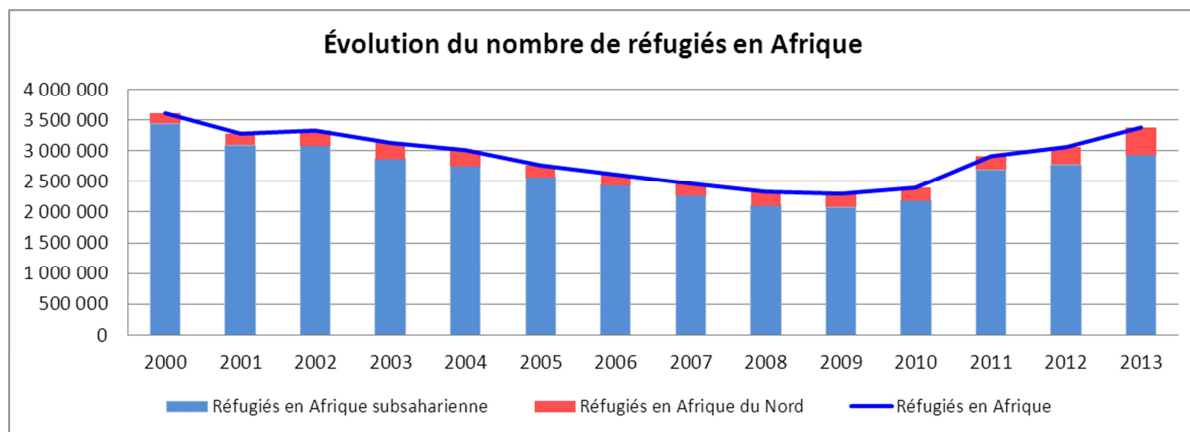
Les principaux pays d'accueil de réfugiés (**figure 2**) étaient le Kenya (qui abritait 530 000 réfugiés), l'Éthiopie (434 000), le Tchad (430 000), le Soudan du Sud (230 000), l'Égypte (230 000) et l'Ouganda (220 000).

Si les 3,4 millions de réfugiés qui se trouvent en Afrique aujourd'hui représentent moins de la moitié du nombre de réfugiés enregistrés dans les années 1990, ce chiffre doit être considéré à la lumière des évolutions

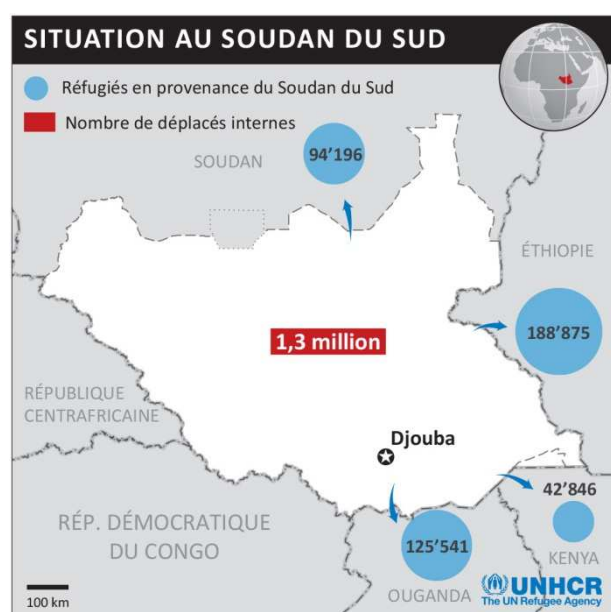
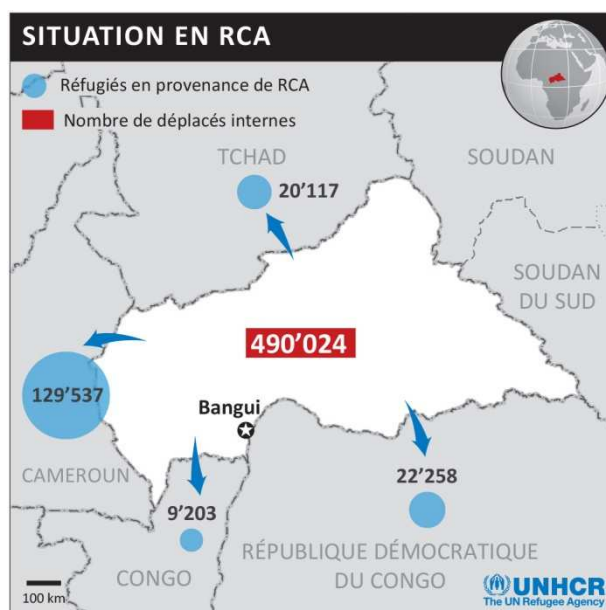
qui sont intervenues depuis le début de ce siècle. Le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR en particulier, y compris les déplacés internes, les apatrides et d'autres personnes, a été stable pendant les cinq premières années du siècle, fluctuant autour de 5 millions (**figure 3** ci-dessous). Après avoir ensuite quasiment doublé en 2005, il est resté à peine supérieur à 10 millions pendant cinq ans encore, avant d'atteindre le pic actuel de 13,3 millions ces dernières années.



La **figure 4** (ci-dessous) fait apparaître une diminution progressive mais régulière du nombre de réfugiés à partir de 2000, qui s'est poursuivie jusqu'en 2009. Cette baisse a été principalement due au retour massif de réfugiés angolais, burundais, congolais (République démocratique du Congo), libériens, sierra-léoniens et soudanais dans leur pays d'origine, ainsi qu'à l'absence de nouveaux déplacements de réfugiés de grande ampleur. Cette tendance positive s'est inversée avec l'intensification des combats en Somalie et en République démocratique du Congo début 2008. Depuis, l'Afrique a connu de fortes hausses annuelles du nombre de réfugiés.



Les nouveaux déplacements de réfugiés et de déplacés internes les plus importants ont été provoqués par les crises en République centrafricaine, au Mali, au Nigéria et au Soudan du Sud, ainsi que par le conflit syrien, qui a poussé 163 000 réfugiés à chercher asile en Afrique du Nord. La crise qui a accompagné le renversement du Gouvernement par le mouvement rebelle Seleka en République centrafricaine en mars 2013 et la flambée de violence ethno-religieuse qui a suivi ont déplacé 490 000 personnes à l'intérieur du pays et provoqué la fuite de 181 000 autres au Cameroun, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Tchad (voir **figure 5**). Pendant ce temps, l'insurrection de Boko Haram dans les États fédéraux nigériens d'Adamawa, Borno et Yobe s'est soldée selon les estimations par 650 000 déplacés internes et quelque 50 000 réfugiés qui ont fui au Cameroun, au Niger et au Tchad.



Depuis décembre 2013, près d'un demi-million de nouveaux réfugiés sud-soudanais ont cherché une protection en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan (voir **figure 6**). Cet afflux a fait de l'Éthiopie le premier pays d'accueil de réfugiés en Afrique, avec près de 630 000 réfugiés au 31 juillet 2014. En même temps, on ignore encore quelles seront toutes les répercussions, en matière de déplacement, de la crise du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, qui a déjà provoqué l'arrêt du rapatriement des réfugiés ivoiriens depuis le Libéria.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES RÉFUGIÉS

Bien qu'elles soient critiques, les situations d'urgence exposées ci-dessus ne sont qu'une partie du tableau du déplacement forcé en Afrique. Elles se déroulent parallèlement à des crises de déplacement prolongées, à d'autres situations où les solutions progressent et à d'autres encore dans lesquelles les réfugiés se déplacent aux côtés de migrants motivés par d'autres préoccupations, notamment économiques. Malgré la diversité des contextes, l'extrême vulnérabilité et la profonde souffrance humaine restent les images que l'on garde des déplacements internes et transfrontaliers en Afrique aujourd'hui. Les exodes depuis la Somalie en 2011 et plus récemment depuis la République centrafricaine et le Soudan du Sud se sont caractérisés par certains des taux de malnutrition aiguë globale et de malnutrition aiguë sévère les plus élevés au monde, débouchant sur la mort de réfugiés qui ne pouvaient être sauvés après avoir marché des semaines sans disposer de suffisamment de nourriture et d'eau pour tenter de se mettre en sécurité.

Les besoins d'assistance élémentaire des réfugiés sont importants et portent notamment sur les abris, les vivres, l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation et le développement communautaire, ainsi que sur l'accès à des moyens d'existence et d'autosuffisance. Seul le partenariat – entre les pays d'accueil, les donateurs, le HCR, les agences sœurs des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) – a collectivement permis de sauver la vie de la plupart des réfugiés nouvellement arrivés et de stabiliser leur situation.

Des pressions croissantes se sont exercées récemment sur le niveau, la rapidité de distribution et la prévisibilité des vivres disponibles pour les réfugiés. Dans au moins 50 sites de neuf pays africains, le Programme alimentaire mondial a été contraint de réduire de jusqu'à 60 % les rations alimentaires, décision dont ont pâti 800 000 réfugiés. Mi-juin 2014, un tiers des réfugiés dépendant de l'assistance alimentaire avaient été touchés par cette mesure, la plupart subissant une diminution de plus de 50 % de leurs rations.

Ce tableau – de besoins essentiels couverts tandis que des lacunes majeures persistent – vaut pour la plupart des autres besoins essentiels des réfugiés à la fois dans les situations d'urgence et dans celles qui se poursuivent ou se prolongent. Ainsi, alors que des abris d'urgence sont fournis aux réfugiés dans un bref délai après leur arrivée, la plupart des camps du continent sont faits de bâches en plastique, de tentes ou d'abris dégradés, et les articles non alimentaires ne sont pas en quantité suffisante pour permettre des distributions régulières. Alors que les réfugiés sont durement exposés aux éléments même dans des circonstances normales, ils sont particulièrement vulnérables face aux conditions climatiques extrêmes telles que les tempêtes et les inondations dont sont actuellement victimes les réfugiés sud-soudanais nouvellement arrivés dans la région de Gambella, en Éthiopie. Cette situation est encore pire lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des terrains pour les camps ou les zones d'installation, de sorte que les réfugiés restent des mois dans des centres d'accueil ou de transit.

Les opérations d'intervention d'urgence ont pour but de répondre non seulement aux besoins de survie immédiats des réfugiés mais aussi à leurs besoins sociaux, économiques et de développement communautaire. Cependant, dans les situations où les ressources limitées doivent être affectées en priorité à des interventions vitales, de nombreux enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation élémentaire, sans parler de l'éducation secondaire ou tertiaire. Cet accès limité, ainsi que les taux élevés d'abandon de la scolarité, contribuent à créer de graves problèmes de protection, notamment le mariage précoce et forcé, les grossesses non voulues, la violence sexuelle et de genre (SGBV), le travail et l'exploitation des enfants, et le recrutement forcé dans des groupes armés ou des gangs criminels. L'existence d'une jeunesse privée de perspectives d'avenir intéressantes est donc un autre trait marquant de nombreuses situations de réfugiés en Afrique.

L'ÉTAT DE LA PROTECTION

La majeure partie du continent africain possède une architecture juridique, policière et administrative bien établie et prévisible en matière d'asile et de protection des réfugiés. De nombreux États ont adhéré à l'ensemble ou à certaines des conventions internationales relatives aux réfugiés et à l'apatridie, ainsi qu'aux conventions régionales sur les réfugiés et les déplacés internes. Une législation nationale sur les réfugiés a été adoptée ou est en cours d'élaboration, comme au Maroc et en Tunisie.

Assurer la capacité de tous les gouvernements à gérer et à coordonner tous les aspects des interventions et de la protection en faveur des réfugiés est un impératif fondamental de la protection des réfugiés. Si la plupart des gouvernements ont mis en place des institutions chargées de s'occuper des réfugiés, les fonctions et les responsabilités assumées varient considérablement, allant d'instances gouvernementales ayant un mandat global couvrant l'accueil, la gestion de la protection, l'assistance et la coordination par rapport au programme, à celles qui sont investies de fonctions de coordination étendues mais ne jouent pas de rôle majeur dans l'apport de la protection ou la gestion opérationnelle. Dans ce dernier cas en particulier, les institutions nationales chargées des réfugiés ne sont pas intégrées au service civil national ordinaire, sont souvent en sous-effectif important et ne disposent pas des capacités suffisantes pour accomplir les fonctions essentielles d'accueil, d'enregistrement, d'octroi de documents et de gestion des données.

La SGBV ainsi que la traite des êtres humains et le trafic des personnes dans le contexte de flux migratoires mixtes sont parmi les problèmes de protection les plus persistants. Les femmes et les enfants réfugiés sont proportionnellement beaucoup plus touchés par la SGBV, les filles et les adolescents, les personnes seules chef de famille et les handicapés étant particulièrement exposés. Le nombre élevé d'enfants séparés ou non accompagnés dans les situations de réfugiés existantes et nouvelles aggrave ces problèmes.

Des problèmes supplémentaires ont trait à la difficulté qu'il y a à assurer et à préserver le caractère civil des camps et des zones d'installation de réfugiés. Des réfugiés se sont trouvés en danger dans certaines situations lorsque des organisations armées ont fait pression sur eux, y compris par le recrutement. Dans certains cas, les gouvernements ont réagi énergiquement, déployant des forces policières, de sécurité et même militaires, réaction qui s'est avérée déterminante pour rétablir un environnement de sécurité et de protection pour tous, en particulier lorsqu'ils ont travaillé de concert avec les communautés d'accueil et de réfugiés et avec les agences humanitaires. Dans d'autres cas toutefois, il est vital que les gouvernements, le HCR et d'autres acteurs restent vigilants pour lutter contre ces menaces, y compris en trouvant des sites plus éloignés des frontières et en réduisant la présence de groupes armés.

Les droits des réfugiés ont été mis à mal par des cas de refoulement, d'arrestation et de détention illégales, parfois dans le cadre d'actions visant à répondre à des problèmes de sécurité nationale. Bien que les relations entre les réfugiés et leurs hôtes aient traditionnellement été placées sous le signe de l'hospitalité, les tensions liées au partage des ressources peuvent déboucher sur d'autres risques de protection. On a relevé un certain nombre de cas de discrimination, de démonisation, de tendance à considérer les réfugiés comme des criminels ou des terroristes, et de xénophobie, situation qui met en évidence la nécessité de déployer des efforts afin de promouvoir une coexistence pacifique entre les réfugiés et leur communauté d'accueil.

Le HCR et ses partenaires de la protection restent actifs dans les domaines du plaidoyer, du renforcement des capacités et des institutions, et d'autres activités destinées à renforcer la protection, avec pour objectif majeur de garantir les droits des réfugiés et d'accroître leur capacité à subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Un développement positif est intervenu sous forme de mesures prises par un certain nombre d'États pour permettre aux réfugiés de vivre et de travailler en milieu urbain, que ce soit dans le cadre de politiques officielles de « sortie du camp », comme en Éthiopie, ou simplement dans la pratique, comme en Afrique du Sud, en Angola, au Burundi, au Cameroun, en Égypte, en Libye, en Namibie, en Ouganda, au Soudan et au Soudan du Sud entre autres. Le Maroc a accordé aux réfugiés relevant du mandat un permis de résidence qui facilite leur

accès aux services nationaux comme la santé et l'éducation. Certains gouvernements ont aussi admis des réfugiés dans des établissements nationaux d'enseignement supérieur et leur ont accordé une bourse.

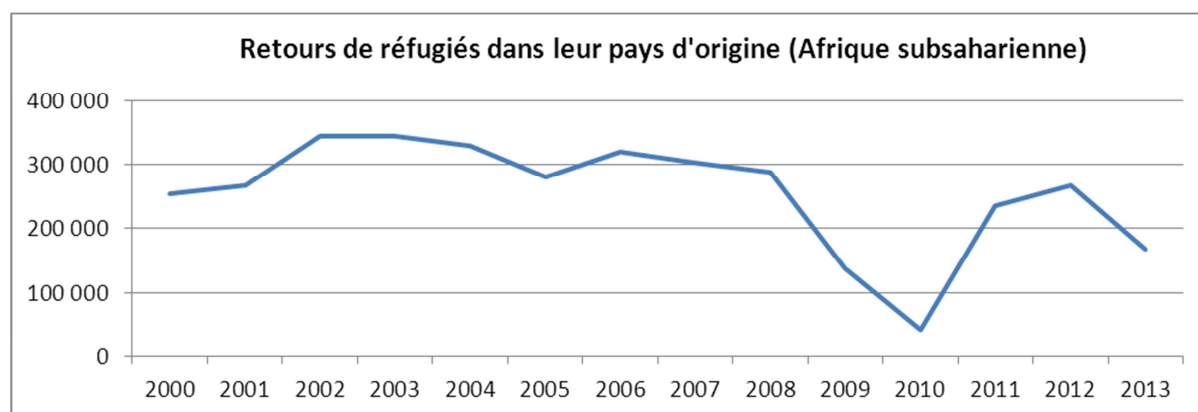
Dans d'autres situations, l'obligation de résider dans des camps est imposée sous peine d'arrestation, de poursuites et même d'expulsion pour les réfugiés et les demandeurs d'asile trouvés hors du camp sans permis valide. Le HCR reconnaît que les réalités politiques, de sécurité, voire opérationnelles peuvent parfois nécessiter le confinement dans des camps. Mais l'Organisation discute en même temps avec les gouvernements concernés des avantages tangibles que présentent les stratégies de sortie du camp et des autres moyens qu'il y a de répondre aux problèmes qui conduisent à recourir à la formule des camps.

Les problèmes de protection posés par les mouvements migratoires et de réfugiés mixtes sont une préoccupation croissante, en particulier compte tenu des conséquences souvent tragiques qui en découlent pour les personnes qui s'embarquent pour des périodes dangereux par voie maritime ou terrestre auxquels beaucoup ne survivent pas. Les États d'Afrique reconnaissent de plus en plus la nécessité d'une action internationale concertée face aux mouvements mixtes depuis l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs vers le sud du continent et, inversement, depuis la région subsaharienne vers l'Europe, en passant par l'Afrique du Nord. Le fait est que les systèmes de gestion de la migration et de protection des réfugiés ne sont pas adaptés pour faire face à ce phénomène, bien que des évolutions positives aient été constatées dans les pays concernés, dont le Maroc, le Soudan et la Tunisie. À cet égard, le HCR continue à soutenir la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, où l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan mettent en œuvre des plans nationaux pour tenter de résoudre ce problème.

SOLUTIONS DURABLES

Du fait de leur plus grande visibilité, les situations d'urgence attirent l'essentiel de l'attention et des ressources, tandis que la recherche de solutions bénéficie d'un soutien comparativement moindre. Il existe aujourd'hui des situations en Afrique où des solutions pourraient être mises en œuvre mais qui sont bloquées en grande partie faute de ressources financières.

Néanmoins, les efforts visant à obtenir des solutions durables et viables pour les réfugiés en Afrique se poursuivent et en 2013, quelque 168 000 réfugiés ont pu rentrer dans leur pays d'origine. Bien que ces chiffres soient inférieurs aux vastes mouvements de retour qui se sont produits au début des années 2000, comme le montre la **figure 7** ci-dessous, des retours importants ont eu lieu en Côte d'Ivoire, au Mali, en République démocratique du Congo (province de l'Équateur), en Somalie et au Soudan. Le retour des réfugiés ivoiriens, qui s'effectuait au début à un rythme rapide, a été suspendu en raison de l'épidémie d'Ebola et des incidents de sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'intégration sur place continue d'être envisagée dans les pays d'asile respectifs pour les personnes qui ont décidé de rester.



Plusieurs autres actions sont menées dans les opérations de pays respectives. Au niveau régional, l'Organisation continue à assurer le suivi de stratégies ou d'initiatives globales en faveur de l'apport de solutions pour les réfugiés angolais, burundais, érythréens, libériens, somaliens et rwandais. L'Initiative globale pour les réfugiés somaliens, lancée par le Haut Commissaire il y a trois ans, en fait partie. Sa phase la plus récente a été une Conférence ministérielle qui s'est déroulée à Addis-Abeba, en Éthiopie, en août de cette année, au cours de laquelle les six principaux États (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Yémen) ont adopté l'Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens. Ce document expose de manière détaillée les actions majeures mises en œuvre pour soutenir l'asile et la protection des réfugiés somaliens, créer les conditions qui permettront un retour viable en Somalie, dans la sécurité et la dignité, et donner aux réfugiés l'accès à des possibilités d'évolution ou étendre celles qui existent. Une conférence internationale sur l'Initiative est prévue en 2015.

La dernière composante de la stratégie en faveur des réfugiés libériens, qui se concentrait sur l'intégration sur place en Gambie, en Guinée-Bissau et au Nigéria, a été finalisée avec la délivrance de plus de 5 580 passeports aux anciens réfugiés. Entre-temps, quelque 3 650 Rwandais sont déjà rentrés dans leur pays à ce stade de l'année 2014, la majorité venant de la République démocratique du Congo et des nombres moins importants du Burundi, du Kenya, de la République du Congo et de l'Ouganda. Le Burkina Faso, le Burundi, le Niger, la République du Congo, le Sénégal, le Togo et la Zambie ont invoqué la cessation du statut de réfugié comme le prévoit la stratégie. On compte encore 80 000 réfugiés rwandais dans la région et d'autres pays ont commencé à mettre en œuvre des activités liées à la cessation du statut de réfugié, même lorsque celle-ci n'a pas encore été officiellement invoquée.

Un accord tripartite signé en juillet 2014 entre l'Angola, la République démocratique du Congo et le HCR prépare le terrain au rapatriement librement consenti d'une partie des 30 000 anciens réfugiés angolais qui se trouvent toujours en République démocratique du Congo. L'intégration sur place des anciens réfugiés angolais – principalement au moyen de permis d'immigration spéciaux autorisant les personnes à rester dans le cadre d'arrangements pour non-réfugiés – est la plus avancée en Afrique du Sud, en Namibie et en Zambie. En Zambie, près de 10 000 des anciens réfugiés angolais seront intégrés sur place de cette manière et auront accès à des terres pour s'installer et pratiquer l'agriculture. L'Afrique du Sud a également délivré quelque 2 500 permis d'immigration spéciaux à d'anciens réfugiés angolais, tandis qu'en Namibie, 1 700 personnes attendent l'achèvement d'un processus similaire.

Le retour dans leur pays de 37 000 anciens réfugiés burundais qui se trouvaient toujours dans le camp de Mtabila en Tanzanie fin 2012 a été un progrès majeur dans la mise en œuvre de la stratégie globale en faveur des réfugiés burundais. La naturalisation de 162 000 autres Burundais en tant que citoyen tanzaniens est en cours d'achèvement.

Dans l'est du Soudan, le programme d'intégration sur place des réfugiés érythréens se poursuit et vise à intégrer pleinement la fourniture de services aux réfugiés dans les principaux programmes mis en œuvre par les autorités locales et nationales. Entre-temps, la délivrance par le Bénin de permis de résidence de 10 ans à 4 000 réfugiés essentiellement Togolais a désormais permis au HCR de réduire sa présence dans le pays et de couvrir les responsabilités restantes à partir de sa Représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest.

La réinstallation reste un outil de protection essentiel pour la plupart des réfugiés vulnérables et un mécanisme de partage de la charge dans la recherche de solutions durables. Quelque 28 452 demandes ont été enregistrées en 2013, soit une hausse de 81 % par rapport à 2012. Au cours du premier semestre 2014, 12 733 demandes ont été déposées, principalement depuis le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Ce chiffre inclut les demandes présentées conformément au programme actuel visant à réinstaller 50 000 réfugiés congolais (République démocratique du Congo). Depuis 2012, l'objectif a été atteint à 25 %.

Les départs n'ont pas été aussi nombreux que les dépôts de demandes mais ont nettement augmenté en 2013, passant à 14 858. Au cours du premier semestre 2014, 8 667 départs ont été enregistrés. Bien qu'importants, ces chiffres sont relativement modestes par rapport au nombre de réfugiés présents sur le continent. Le HCR continue à plaider pour qu'un nombre plus élevé de places de réinstallation soit offert, à la fois pour la protection des personnes ayant besoin d'une protection et comme solution complémentaire pour les réfugiés de longue date.

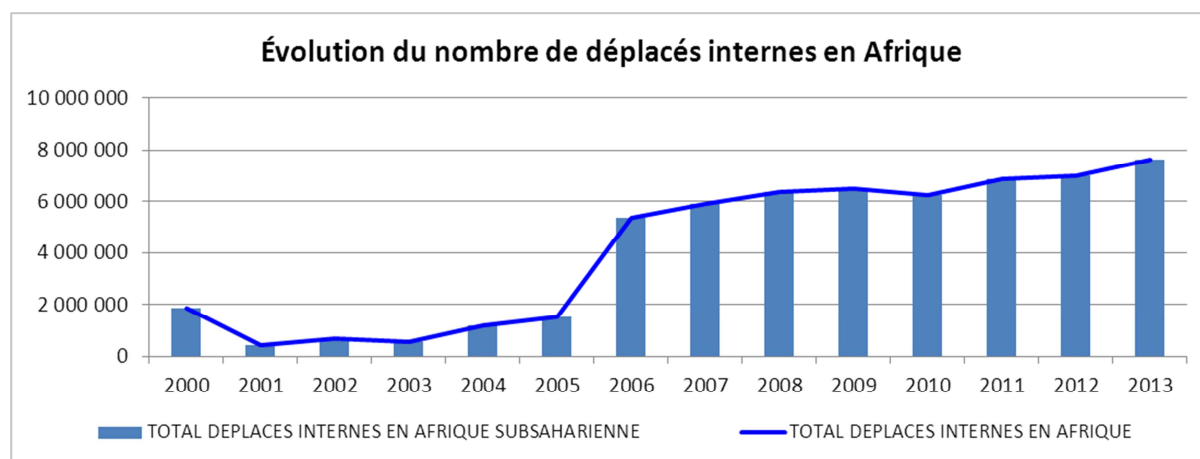
COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL

Les communautés d'accueil sont souvent les premières et les principales instances à réagir, en particulier dans les phases initiales d'un afflux de réfugiés, lorsque les autorités nationales ou les acteurs internationaux ne sont pas encore arrivés. La pression supplémentaire exercée sur des services sociaux et des ressources naturelles déjà très sollicités peut faire naître un sentiment de frustration et d'hostilité au sein de la communauté locale. Par conséquent, les programmes du HCR en faveur des réfugiés, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, sont souvent mis en œuvre de manière à bénéficier également aux communautés d'accueil et à renforcer leurs capacités.

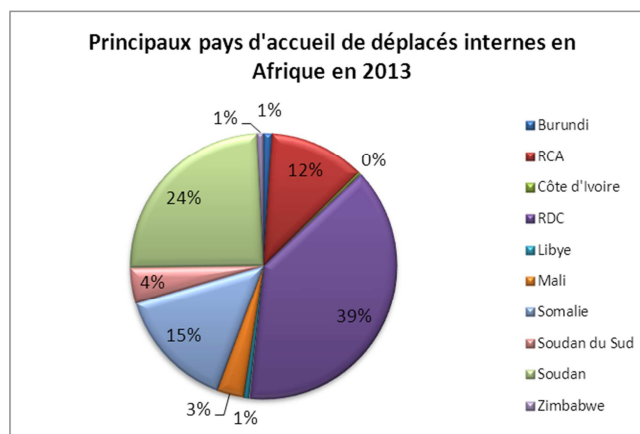
Malgré ces efforts, les répercussions de la présence des réfugiés ne sont pas systématiquement prises en compte, même par les programmes en faveur des réfugiés comportant des composantes de remédiation, comme le reboisement. Ces dernières années, le HCR a de plus en plus plaidé pour que les communautés qui accueillent des réfugiés soient incluses dans des actions de programmation plus larges qui soient durables et dûment intégrées aux stratégies de développement régionales ou nationales. L'Organisation s'intéresse également aux initiatives visant à mieux comprendre et mettre en évidence les contributions des gouvernements et des communautés d'accueil, et à rendre compte de leur vécu et de leurs bonnes pratiques.

DÉPLACEMENT INTERNE

Comme le montre la **figure 8**, le nombre de déplacés internes relevant de la compétence du HCR en Afrique a été systématiquement inférieur à 2 millions entre 2000 et 2005.



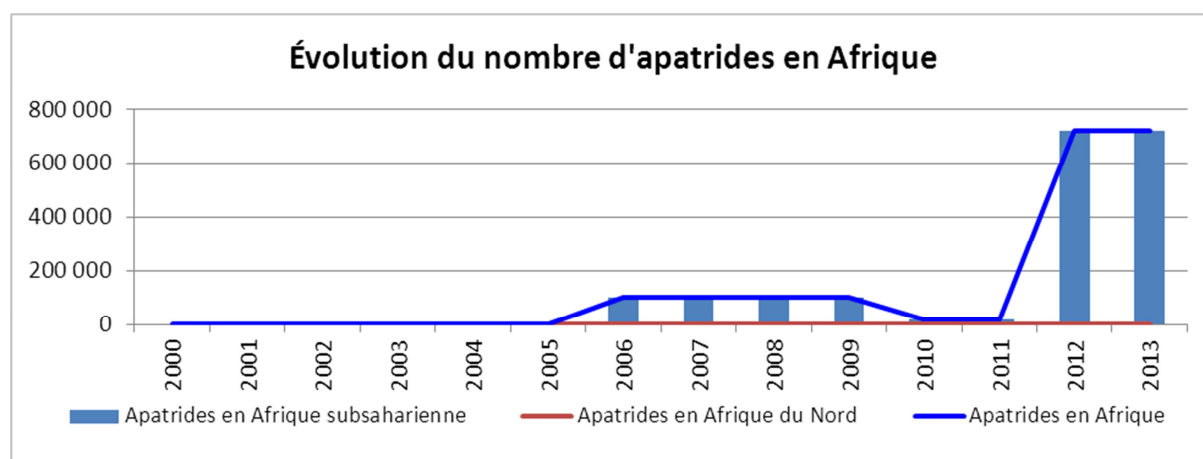
Depuis 2005, leur nombre a plus que triplé et atteint actuellement 7,7 millions. Dans de nombreuses situations, l'Organisation dirige un ou plusieurs modules et travaille avec des partenaires à l'élaboration et l'application de stratégies de protection et d'apport de solutions. La **figure 9** indique les principaux pays qui accueillent des déplacés internes en Afrique.



APATRIDIE

Vingt États africains sont parties à la Convention de 1954 sur le statut des apatrides³ et 14 à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie⁴. La protection des apatrides et la prévention et la réduction des cas d'apatridie reposent sur la capacité à identifier les apatrides ou les situations d'apatridie. Cependant, la plupart des États du monde entier, y compris en Afrique, n'ont pas encore de politiques ou de mécanismes permettant d'identifier et de dénombrer les populations apatrides. L'estimation du HCR, qui évalue à 10 millions le nombre d'apatrides dans le monde, comprend 3,5 millions de personnes dans les 64 pays pour lesquels il existe des statistiques fiables.

La meilleure couverture des données permet peu à peu de disposer de chiffres plus précis. La forte augmentation pour l'année 2011 qui apparaît sur la **figure 10** reflète ces efforts déployés pour améliorer la collecte de données, en particulier en Côte d'Ivoire, où des statistiques ont été officiellement publiées. Par conséquent, les 700 000 apatrides que compte le pays selon les estimations sont désormais enregistrés comme des personnes relevant de la compétence du HCR. En coopération avec les gouvernements, des initiatives sont en cours au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad afin de connaître et de comprendre le phénomène et d'atténuer les risques d'apatridie.



CAPACITÉS NATIONALES DE GESTION DES RÉFUGIÉS

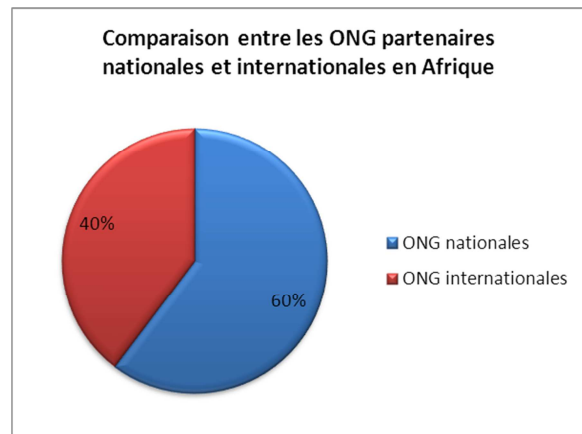
Le HCR ne se préoccupe pas seulement de sa propre capacité d'intervention et de gestion relative aux réfugiés mais se consacre également à renforcer les capacités nationales. Concernant les gouvernements, les domaines ciblés en vue du renforcement des capacités se concentrent sur les aspects fondamentaux de l'intervention en faveur des réfugiés, notamment l'accueil, l'enregistrement et l'octroi de documents, et la détermination du statut de réfugié, ainsi que l'établissement de camps et de zones d'installation, l'apport d'une assistance matérielle et la sécurité.

De même, le HCR œuvre étroitement avec les ONG partenaires afin d'accroître leurs capacités de réponse aux problèmes des réfugiés. En Afrique, le HCR travaille avec 219 ONG, dont 132 nationales et 87 internationales.

³ Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

⁴ Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Lesotho, Libéria, Libye, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tchad et Tunisie.

Les ONG apportent des compétences et une expertise particulières, ainsi qu'une connaissance locale qui sont essentielles pour l'apport d'une réponse efficace. Dans certaines situations, des considérations de sécurité rendent la présence des acteurs internationaux difficile, voire impossible, ce qui ajoute à l'importance qu'il y a à disposer de partenariats locaux solides. Pour cette raison, le HCR a accordé une priorité croissante à la fourniture d'un appui à ses ONG partenaires locales. En 2007, l'Organisation a mis en place une équipe spéciale à laquelle participent une soixantaine d'ONG nationales de toute l'Afrique afin de faciliter leur interaction avec le HCR sur tout un éventail de questions, dont les besoins de formation. Le HCR offre une formation diversifiée dans le cadre d'une initiative globale visant à renforcer la capacité des ONG partenaires nationales en matière d'intervention d'urgence et de partenariat durable. Plusieurs ONG d'Afrique ont été sélectionnées pour y participer. Le renforcement de la coopération avec les ONG nationales reste une priorité.



FINANCEMENT DES PROGRAMMES EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS

Avec la multiplication des nouvelles situations d'urgence et l'absence de solutions à des situations de longue date, les besoins des populations relevant de la compétence du HCR et les besoins financiers correspondants ont fortement augmenté. En cinq ans seulement – depuis 2009 où les besoins budgétaires pour les opérations du HCR en Afrique subsaharienne étaient environ de 817 millions de dollars E.-U. – les besoins budgétaires ont plus que triplé, pour atteindre 2,6 milliards de dollars E.-U. en septembre 2014. Pourtant, les financements reçus ont couvert moins de la moitié des besoins : en 2014, 1,09 milliard de dollars E.-U. ont été versés à ce jour.

Le déficit de financement qui en résulte a de profondes répercussions sur l'ampleur et la qualité de l'assistance prodiguée aux réfugiés. L'obtention de fonds pour des programmes allant au-delà des activités vitales, portant notamment sur les besoins dans les opérations prolongées et le travail permettant de mettre en place des solutions, représente un défi majeur. Même pour les situations d'urgence en Afrique, il existe des lacunes dramatiques. Si nous sommes reconnaissants envers l'appui fourni par les donateurs, le grave déficit de financement remet en question l'intégrité et la viabilité des principales actions de protection, d'assistance et d'apport de solutions dans la région.

CONCLUSION

Le présent document a mis en évidence les changements intervenus dans la problématique des réfugiés en Afrique ces 15 dernières années. Si des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, les souffrances profondes infligées par le déplacement se poursuivent à grande échelle. Même lorsqu'une intervention d'urgence organisée et bénéficiant de l'appui international a été mise en place, l'absence de solutions et l'insuffisance des financements pour les programmes en faveur des réfugiés prolongent les souffrances et créent des tensions avec les communautés d'accueil. La résilience du système d'asile et les principes d'hospitalité et de solidarité largement répandus dans les pays de la région doivent être nourris et soutenus par la solidarité et le partage de la charge à l'échelle internationale, ainsi que par le développement économique et social à la fois des pays d'origine et de ceux d'asile. Dans le même temps, des efforts déterminés sont nécessaires pour atténuer dans un premier temps les causes des conflits qui contraignent les personnes à fuir en quête de sécurité, puis pour lever les obstacles qui empêchent celles qui se trouvent en exil de rentrer chez elles.

HCR / Genève / 23 septembre 2014